



**COMMUNE
DE GRENAY**

2025-095

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales portant sur le pouvoir de police de circulation du maire,

Vu la demande d'autorisation de stockage sur les trottoirs de la cité 11 dans le cadre des travaux ERBM par la société Bouygues bâtiment Nord-Est en date 10 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains,

ARRÊTE

Article 1 : en raison des travaux de rénovation de la cité 11 effectués par la société Bouygues bâtiment Nord-Est dans le cadre de l'ERBM, la société est autorisée à stocker sur les trottoirs de la cité 11 l'ensemble des déchets issus des travaux réalisés au sein des maisons. Ces dispositions seront applicables du 10 octobre au 31 décembre 2025.

Article 2 : la société Bouygues bâtiment Nord-Est devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la mairie de Grenay et Monsieur le commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY,
Le 10 octobre 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE

